

Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) Liste de vérification

CANADIAN CENTRE ETHICS SPORT



201-2723 chemin Lancaster Rd Ottawa ON Canada K1B 0B1 Tel/Tél + 1 613 521 3340 + 1 806 672 7775 Fax/Téléc + 1 613 521 3134 info@cces.ca www.cces.ca

Hypogonadisme masculin

Cette liste de vérification vise à guider l'athlète et son médecin dans les exigences à l'égard d'une demande d'AUT, qui permettront au Comité AUT d'évaluer si les critères pertinents du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) sont satisfaits.

Veuillez noter que la soumission d'un formulaire de demande d'AUT seulement n'est pas suffisante; des documents d'appui **doivent** être fournis. De plus, il est important de noter qu'un formulaire de demande d'AUT ainsi que les documents dressés dans la liste de vérification ne garantissent pas l'octroi d'une AUT. Inversement, dans certaines situations, une demande légitime peut ne pas comprendre tous les éléments de la liste de vérification.

Les documents inclus dans votre dossier médical doivent confirmer le diagnostic ainsi que la prescription et inclure :

Un	formulaire de d'AUT dûment rempli;
Un	e lettre actuelle écrite par le médecin qui a prescrit le traitement qui confirme que la condition a été évaluée durant la
der	nière année, incluant la date du dernier rendez-vous (voir modèle en annexe 1);
Le	rapport médical doit comprendre :
	Données anamnestiques : évolution de la puberté; libido et fréquence d'activité sexuelle, y compris la durée et la gravité
	de tout trouble observé; érections et/ou éjaculations; bouffées de chaleur/sudation; troubles testiculaires; graves
	traumatismes crâniens, le cas échéant; orchite; antécédents familiaux de retard pubertaire, le cas échéant; symptômes
	non spécifiques (positifs ou négatifs)
	Résultats de l'examen physique : gynécomastie, pilosité (poils axillaires et pubiens); diminution de la fréquence de
	rasage; volume testiculaire évalué par orchidomètre ou échographie; taille, poids, et indice de masse corporelle (IMC);
	développement et tonus musculaires (obligatoire)
	Interprétation des données anamnestiques, du tableau clinique et des résultats des analyses de laboratoire par le
	médecin traitant, idéalement un spécialiste en endocrinologie avec sous-spécialité en andrologie
	Diagnostic : hypogonadisme primaire ou secondaire, attribuable à une cause organique ou fonctionnelle (veuillez noter
	qu'une AUT ne pourra être accordée qu'en présence d'un hypogonadisme de cause organique)
	Substance prescrite, y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration
	Plan de traitement et surveillance
	Attestation de suivi/de la surveillance de l'athlète par un médecin compétent pour les demandes de renouvellement
Les	résultats des tests diagnostiques doivent comprendre une copie des épreuves suivantes:
	Épreuves de laboratoire (prélèvements faits le matin avec 10 h, à jeun, à au moins deux reprises, à au moins une semaine
	d'intervalle, sur une période de quatre semaines) : taux sérique de testostérone totale, de l'hormone lutéinisante (LH),
	de l'hormone folliculostimulante (FSH) et de la globuline liant les hormones sexuelles (SHBG)
Rer	nseignements additionnels à fournir, s'il y a lieu
	Analyse de sperme comprenant une numération des spermatozoïdes si la fertilité est compromise
	Taux d'inhibine B (si on soupçonne la présence d'un hypogonadisme hypogonadotrope isolé héréditaire ou d'un retard
	pubertaire constitutionnel)

